CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL

TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

F.74 (11/1988)

SÉRIE F: SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION NON TÉLÉPHONIQUES

Services de télégraphie et mobile: Exploitation et qualité de service – Télex

DISPOSITIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION DE DISPOSITIFS POUR BOÎTES À LETTRES RELIÉS AU RÉSEAU TÉLEX

Réédition de la Recommandation F.74 du CCITT publiée dans le Livre Bleu, Fascicule II.4 (1988)

NOTES

1	La Recommandation F.74 du CCITT a été publiée dans le fascicule II.4 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait
du Livre	Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et
les condi	tions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2	Dans la présente	Recommandation,	le terme	«Administration»	désigne	indifféremment	une	administration	de
télécomn	nunication ou une	exploitation reconn	ue.						

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

DISPOSITIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION DE DISPOSITIFS POUR BOÎTES À LETTRES RELIÉS AU RÉSEAU TÉLEX

Le CCITT,

considérant

- (a) que la tendance à relier des dispositifs pour boîtes à lettres directement au réseau télex, avec la possibilité d'envoyer et de recevoir des messages télex, s'accentue de plus en plus;
 - (b) que, dans certains cas, des numéros télex sont attribués à ces boîtes à lettres individuelles;
- (c) que la principale différence entre un terminal télex spécialisé et un dispositif pour boîtes à lettres, aux fins de la présente Recommandation, est que le propriétaire d'une boîte à lettres individuelle doit vérifier qu'il a reçu un message dans sa boîte à lettres;
- (d) que le message pourrait rester dans la boîte à lettres pendant un certain temps sans que l'on s'en rende compte;
- (e) que l'expéditeur du message peut ignorer que le destinataire est une boîte à lettres, et donc supposer raisonnablement que, l'indicatif étant présent et correct au début et à la fin du message local, le destinataire recevra sans avoir de mesure quelconque à prendre;
- (f) que ce dispositif pour boîtes à lettres devrait être exigé pour répondre à tous les appels transmis correctement par le réseau télex, et y répondre très rapidement de façon à réduire au minimum l'utilisation inefficace du réseau télex international,

recommande à l'unanimité

d'appliquer aux boîtes à lettres reliées au réseau télex les principes généraux, les formats d'indicatif et le temps de réponse décrits dans la présente Recommandation.

1 Portée

Les dispositions de la présente Recommandation s'appliquent aux dispositifs pour boîtes à lettres reliés au réseau télex qui sont identifiés par un numéro télex national. Cette Recommandation tient compte du fait que les dispositifs pour boîtes à lettres actuellement en service ne sont pas nécessairement conformes à ces dispositions. Toutefois, lorsque cela est possible, il y aurait avantage à ce que l'équipement existant réponde aux exigences de la présente Recommandation.

2 Etablissement d'une communication à destination d'un dispositif pour boîtes à lettres

- 2.1 Les appels télex entrants doivent recevoir une réponse, à condition que le numéro télex ait été correctement sélectionné, et que la communication ait été acheminée vers l'équipement de l'abonné (dispositif pour boîtes à lettres).
- 2.2 Le dispositif pour boîte à lettres doit répondre à un appel entrant issu du réseau télex en renvoyant le signal de connexion d'appel, conformément aux Recommandations pertinentes de la série U, l'indicatif de la boîte à lettres étant renvoyé en réponse au signal WRU, conformément aux dispositions de la Recommandation S.6.
- 2.3 Lorsque l'information de numérotation identifie une boîte à lettres valable, un indicatif tel que celui qui est représenté à la figure 1/F.74 doit être renvoyé en même temps que l'expression de code CI (conversation impossible).
- 2.4 Afin de satisfaire à la condition énoncée au § 2.1, c'est-à-dire que la communication a été acheminée vers le dispositif pour boîte à lettres mais il n'est pas possible d'identifier une boîte à lettres individuelle valable, il convient alors de renvoyer un indicatif de débordement sous la forme représentée à la figure 2/F.74. En pareil cas, la communication peut alors être libérée vers l'arrière avec un message indiqué par le dispositif pour boîte à lettres ou, si besoin est, acheminé vers une position de secours.
- 2.5 Il convient de noter que certaines Administrations participant au service télex international utilisent la combinaison 22 dans la rangée des chiffres (=) comme caractère d'impression initial de l'indicatif pour indiquer un terminal bilingue dans son mode de caractère latin par défaut.

- Inversion chiffres ou (si le réseau l'exige) inversion lettres;
- Retour de chariot;
- Changement de ligne (interligne);
- Numéro télex national de la boîte aux lettres individuelle ou, si le poste est agencé en vue de la transmission d'une inversion lettres comme premier signal, inversion chiffres suivie du numéro télex national de la boîte aux lettres individuelle (voir la remarque);
- Combinaison n^o 22 "=";
- Inversion lettres;
- Espace (facultatif);
- Lettres indiquant aussi précisément que possible le nom de l'utilisateur de la boîte aux lettres individuelle;
- Espace;
- La lettre ou les deux lettres du code d'identification de réseau télex indiquée(s) dans la Recommandation F.69;
- Inversion lettres (si le réseau l'exige).

Remarque – Le numéro télex de la boîte aux lettres individuelle comprendra un numéro télex qui identifie le dispositif pour boîte aux lettres. La composition et l'attribution du numéro télex de la boîte aux lettres individuelle relèvent de la compétence nationale.

FIGURE 1/F.74

Indicatif de la boîte aux lettres individuelle

- Inversion chiffres ou (si le réseau l'exige) inversion lettres;
- Retour de chariot;
- Changement de ligne (interligne);
- Numéro télex national de la boîte aux lettres de débordement ou, si le poste est agencé en vue de la transmission d'une inversion lettres comme premier signal, inversion chiffres suivie du numéro télex national de la boîte aux lettres de débordement (voir la remarque);
- Combinaison n^o 22 "=";
- Inversion lettres;
- Espace (facultatif);
- Lettres O, combinaison 15;
- Espace;
- La lettre ou les deux lettres du code d'identification de réseau télex indiquée(s) dans la Recommandation F.69;
- Inversion lettres (si le réseau l'exige).

Remarque – Lorsque le dispositif pour boîte aux lettres est identifié par un numéro télex dont les chiffres sont attribués à une boîte aux lettres individuelle, l'identité de la boîte aux lettres de débordement doit être composée de zéros (0), combinaison 16.

FIGURE 2/F.74

Indicatif de la boîte aux lettres de débordement

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T Série A Organisation du travail de l'UIT-T Série B Moyens d'expression: définitions, symboles, classification Série C Statistiques générales des télécommunications Série D Principes généraux de tarification Série E Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains Série F Services de télécommunication non téléphoniques Série G Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques Série H Systèmes audiovisuels et multimédias Série I Réseau numérique à intégration de services Série J Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias Série K Protection contre les perturbations Série L Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures Série M RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux Série N Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle Série O Spécifications des appareils de mesure Série P Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux Série O Commutation et signalisation

Série R

Série S

Série T

Série U

Série V

Série X

Série Y

Série Z

Transmission télégraphique

Commutation télégraphique

Equipements terminaux de télégraphie

Terminaux des services télématiques

Communications de données sur le réseau téléphonique

Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet

Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication